

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0823.381.926
Type d'institution	Régie Communale
Nom de l'institution	Centre sportif local intégré d'Amay régie communale autonome
Période de reporting	2024

	Nombre de réunions
Conseil d'Administration	8
Bureau exécutif	0

Membres du Conseil d'administration

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
-----------------------	---------------	--	---	---	---	---

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Président	Lacroix Didier	0	0	0	0	2
Vice-Président	Goddevrind Mélanie	0	0	0	0	6
Trésorier	Binet Luc	0	0	0	0	8
Aministrateur	Renata Gava	0	0	0	0	5
Administrateur	Christel Tonnon	0	0	0	0	1
Administrateur	Michel Vanbrabant	0	0	0	0	3
Administrateur	Delvaux Daniel	0	0	0	0	8
Observateur	Jean-Marc Henrot	0	0	0	0	4
Représentant clubs salle polyvalente	Luc Jonet	0	0	0	0	8
Représentant clubs salle collective	Guy Rigo	0	0	0	0	8
Représentant clubs Terrain des Genêts	Fabrice Holloy	0	0	0	0	3
Total général	11	0	0	0	0	x

Le conseil d'administration est composé de 12 membres au total : Président, Vice-Président, Trésorier, 4 administrateurs, 1 observateur, 3 membres et le fonctionnaire dirigeant local.

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

Titulaires de fonction de direction

Fonction ⁹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute ¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Gestionnaire des infrastructures sportives	GILLES Coline		x	x
Total rémunérations	x	x	x	x

Commentaires éventuels

Mandats exercés à titre gratuit
Gilles Coline est la gestionnaire de la régie des sports d'Amay et du centre sportif local d'Amay (employée)

⁹ Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

¹¹ Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

¹² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).